



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur-euses

Communiqué de presse

Bagnolet, le 7 février 2025

La Confédération paysanne remporte deux chambres d'agriculture et est le 1^{er} syndicat dans 15 départements

La Confédération paysanne fait mieux que résister en gagnant du terrain, dans un contexte de crise agricole, politique et médiatique, marqué par le populisme et les idées d'extrême droite. Selon les dernières estimations, qui restent à compléter avec les résultats en Aveyron et en Corse, la Confédération paysanne consolide son score au niveau national autour de 20,35% contre 20,04% en 2019. Un-e paysan-ne sur cinq considère bien que la Confédération paysanne est la véritable alternative au modèle agricole qui fait disparaître les paysan-nes.

Nous remercions les dizaines de milliers d'électeur-rices qui ont fait le choix du projet syndical de la Confédération paysanne. Nous félicitons toutes les équipes de notre réseau pour cette campagne.

Nous regrettons un taux de participation encore trop faible, accentué par la très mauvaise organisation du scrutin par le Ministère de l'agriculture qui a empêché des paysan-nes d'exercer leur droit de vote. Ce désengagement pour garantir la bonne tenue des élections témoigne d'un mépris pour la démocratie au sein du monde agricole.

A l'issue du dépouillement de 90 des 92 scrutins aux chambres d'agriculture, **la Confédération paysanne remporte le collège 1 en Ardèche et en Guyane**. Ces deux présidences s'ajoutent à celle de Mayotte, en attendant le scrutin reporté d'un an à cause du cyclone Chido.

La Confédération paysanne est le premier syndicat agricole dans 15 départements* : Martinique, La Réunion, Guyane, Mayotte, Ardèche, Ariège, Alpes-de-Haute-Provence, Jura, Pyrénées-Orientales, Pyrénées-Atlantiques, Drôme, Isère, Rhône, Mayenne, Loire-Atlantique.

Elle gagne en nombre d'élu-es dans les chambres d'agriculture, atteignant aujourd'hui 182 élu-es dans le collège 1 des chef-fes d'exploitation, contre 176 en 2019.

On observe plusieurs dynamiques de progression notable : dans les DROM, en Rhône-Alpes, dans les Pyrénées et en PACA. En Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, la Confédération paysanne progresse. Partout ailleurs, les équipes ont mené admirablement campagne en portant haut et fort les valeurs de l'agriculture paysanne.

Autre bonne nouvelle du scrutin, **la Confédération paysanne gagne la représentativité en Ile-de-France, dans l'Allier et dans le Lot-et-Garonne**. Passer la barre des 10% permet en effet de siéger dans toutes les instances agricoles.

La progression de la Coordination rurale s'est faite en prenant des voix à la FNSEA, sans proposition concrète. Elle a instrumentalisé la colère et la détresse en créant des bouc-émissaires, dans la lignée de la notion d'agribashing montée de toutes pièces par la FNSEA. Le projet de ces deux syndicats perpétue en fait le système agro-industriel et libéral, au détriment des paysan-nes et de l'intérêt général.

Ces élections actent aussi un recul de l'hégémonie du duo FNSEA-JA. Ces résultats doivent enfin permettre le respect du pluralisme syndical à tous les échelons.

Syndicats de terrain, force de propositions pour une véritable alternative, nous continuerons à être fermes pour des campagnes vivantes.

** Calcul obtenu en divisant par deux le score des listes d'union, comme celle FNSEA-JA.*

Contacts :

- Laurence Marandola, porte-parole nationale : 06 31 66 10 83
- Véronique Marchesseau, secrétaire générale : 06 98 53 76 46
- Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78